

Toujours la répression

La répression chez Simca ou chez Citroën est une affaire connue. Mais, qui parle des conditions de travail chez Unic à Suresnes? Personne ou presque! Il a fallu l'arrestation, le 12 février 1971, puis la condamnation le 10 mai d'un étudiant, baptisé «gauchiste», pour que certains à Suresnes s'aperçoivent du «cas» Unic, de l'existence d'un chef de sécurité qui en collaboration avec les délégués C.F.T. et les flics de Suresnes Puteaux consacre son temps à faire la «chasse aux sorcières» (en l'occurrence ceux qui n'acceptent pas toutes les humiliations). De tous les horizons politiques, syndicaux, etc., des gens qui agissent en leur nom personnel se sont réunis d'abord pour s'informer des conditions réelles faites aux travailleurs de chez Unic et ensuite pour se tourner vers la population et lui jeter ce scandale à la figure. Cette action doit se développer afin que personne ne puisse hypocritement ignorer un tel problème.

[|* * * *|]

Le 29 mars 1971, un ouvrier de l'usine Unie de Suresnes, Joël Gabriel, est licencié parce qu'on a trouvé des tracts dans son vestiaire privé.

Emmené au commissariat de Puteaux, il est torturé: des coups répétés lui sont assenés sur la nuque pendant des heures. Le chef de la surveillance d'Unic est prêt à tout pour le faire parler.

La direction d'Unic entretient dans l'usine une milice privée, pour empêcher toute forme d'expression autre que celle de son syndicat maison. Sur les 1.300 personnes embauchées par Unic en 1970, il en restait 200 à la fin de l'année: les 1.100 autres étaient parties dégoûtées ou licenciées.